



# Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 11  
Mercredi 25 mars 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Contact:** [foadm@lasemaine.ch](mailto:foadm@lasemaine.ch)

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place.

Loveresse, le 23 mars 2026

Office des Ponts et Chaussées



## Belprahon

### Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 28 janvier 2026

Conformément à l'article 61, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoise a été déposé publiquement durant 20 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 19 mars 2026.

Belprahon, le 25 mars 2026

Le Conseil communal

### Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 11.3.2026

Conformément à l'article 61, al. 1, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11.3.2026 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 25 mars 2026 au 13 avril 2026, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous. Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre son contenu. Celle-ci doit être adressée au Conseil communal dûment signée et datée.

Belprahon, le 25 mars 2026

Le Conseil communal



## Corcelles

### Fermeture de l'administration communale - Vacances de Pâques 2026

L'administration communale sera fermée du 2 au 19 avril 2026 inclus.

La réouverture l'administration se fera le mardi 21 avril 2026 de 10h à 11h.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 078 261 72 74.

Les autorités communales souhaitent de belles fêtes de Pâques à toutes et tous.

Corcelles, le 23 mars 2026

Le Conseil communal



## Court

### Avis de construction

Requérante: M<sup>me</sup> Muriel Howald, Bel Air 8, 2738 Court.

Auteur du projet: M<sup>me</sup> Angélique Dallèves, Avenue de la Gare 45, 1920 Martigny.

Emplacement: parcelle N° 1503 (DS 1709), au lieu-dit: «Pré-Richard», commune de Court.

Projet: démolition et reconstruction du chalet d'alpage existant sans raccordement au réseau communal avec pose de panneaux photovoltaïques, cuve de récupération des eaux de pluie et fosse septique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection du paysage «Le Pré Richard».

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo, 67 al. 1 et 2 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 avril 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 mars 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Administration municipale

#### Fermeture durant les vacances de Pâques

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le jeudi 2 avril 2026 à 16h et les rouvrira le lundi 13 avril 2026 à 10h30.

La permanence téléphonique reste assurée du mardi 7 avril 2026 au vendredi 10 avril 2026 au 032 497 71 10.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Court, le 25 mars 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémînes

### Avis de construction

Requérants: Choffat Manon et Gautier, Rue Saint-Maurice 39, 2852 Courtételle

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelles N°s 132 et 133, au lieu-dit «Les Planches» commune de Crémînes

Projet: construction d'une maison familiale avec pergola, garage et places de parc. Pose d'une pompe à chaleur extérieure au Sud-Ouest du bâtiment. Installation de panneaux photovoltaïques en toiture Sud.

Dimensions: selon plans déposés



## Berne

### Fermeture au trafic - Prolongation

#### Route cantonale No 1382 Liaison Le Fuet - Tramelan

Communes: Tavannes et Le Fuet

Construction du collecteur des eaux usées de Tramelan à Loveresse

Tronçon Pont-de-la-Mort - Moulin Brûlé (route de la Trame) sur la liaison Le Fuet - Tramelan

Durée: du lundi 2 février 2026 à 8h au jeudi 2 avril 2026 à 16h

Dérogations: aucune

Guidage du trafic: les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par le village de Tavannes.

Motif de la mesure: travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées

Restrictions: pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Informations juridiques: en vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien

**Validation  
de vos avis sur  
la plateforme:  
lundi 14h**

Construction : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 18 mars 2026

Secrétariat communal



## Eschert

### Avis de construction

Requérant : Philippe Varrin Sàrl, route Principale 9, 2743 Eschert

Emplacement : route Principale 9, 2743 Eschert

Auteur du projet : Westiform AG, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen

Zone : A1

Projet : remplacement d'éléments publicitaires existants.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande **jusqu'au 15 avril 2026, inclusivement**, au Secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant:

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>

Eschert, le 18 mars 2026

Le Conseil communal

### Avis de construction

Requérant : Commune mixte d'Eschert, rue du Til-leul 1, 2743 Eschert

Emplacement : parcelles N° 676, 61, 64, et 673, route du Creux, 2743 Eschert

Auteur du projet : ATB SA, Monsieur Damien Tièche, rue Industrielle 15, 2740 Moutier

Zone : M2pc

Projet : assainissement de la chaussée Le Creux à Eschert - LOT 2: remplacement et nouvelles conduites d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées, nouvelles conduites de service, mise à terre de la conduite aérienne et éclairage dynamique, nouveau revêtement et bordures.

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande **jusqu'au 22 avril 2026, inclusivement**, au Secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant:

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>

Eschert, le 25 mars 2026

Le Conseil communal

### Avis de construction

Requérant : Monsieur Nicolas Widmer, rue du Til-leul 20c, 2743 Eschert

Emplacement : parcelle N° 228, route Principale 12a, 2743 Eschert

Auteur du projet : identique au requérant

Zone : A1

Projet : demande a posteriori relative au changement d'affectation d'une halle d'exposition en bureaux et artisanat. Le projet comprend la suppression des chauffages électriques directs et le raccordement à la pompe à chaleur du bâtiment N° 12 (avec installation de radiateurs), le remplacement des vitrages des vitrines nord, le changement de couleur des façades en bois (du brun au gris) ainsi qu'une nouvelle disposition des espaces intérieurs selon les plans déposés.

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande **jusqu'au 22 avril 2026, inclusivement**, au Secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant:

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>

Eschert, le 25 mars 2026

Le Conseil communal



## Grandval

### Avis de construction

Requérante : Commune bourgeoise de Grandval, CP 218, 2740 Moutier.

Auteur du projet : GF réalisations, Rue Albert Gobat 1, 2746 Crémines.

Emplacement : parcelle N° 580, au lieu-dit : « Les Auges », commune de Grandval.

Projet : installation d'un réservoir enterré de récupération d'eau de pluie pour l'alimentation des abreuvoirs pour le bétail et la loge située « Sur les Rives 120 » avec remblayage de terrain.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : IONF n° 694.003 « Peute Combe ».

Autorisation : exploitation préjudiciable (petites constructions ou installations non forestières) selon art. 16 LFO, 14 OFO et 35 OCFo.

Remarque : projet conforme au sens de l'art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 mars 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Demandes de bons de garde 2026-2027

Dès à présent, les parents domiciliés à Grandval et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2026, peuvent présenter une demande de bons de garde.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et une confirmation des données signée doit être envoyée à la Municipalité de Grandval avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2026, la demande complète doit être déposée au secrétariat municipal **jusqu'au 15 juillet 2026 au plus tard**.

En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues au secrétariat municipal (032 499 95 55).

Grandval, le 25 mars 2026

Le Conseil municipal



## Loveresse

### Avis de construction

Requérante et auteure du projet : Fondation Rurale Interjurassienne, Courtemelon 5, 2852 Courtételle.

Propriétaire : Canton de Berne OIC, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Emplacement : parcelle N° 683, Beau-Site, 2732 Loveresse

Description du projet : construction d'un cabanon en self-service pour la vente de produits du terroir.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction : Zone affectée à des besoins publics « Beau Site ».

Dépôt public : **du 18 mars 2026 au 17 avril 2026**.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'École 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 16 mars 2026

Conseil communal



## Petit-Val

### Cours de réanimation BLS-AED

Suite à l'installation d'un défibrillateur à Châtelat, la commune organise un cours BLS-AED pour les habitant-e-s de la commune de Petit-Val le **samedi 2 mai 2026 de 8h à 12h à la salle Plaine Fin 17c à Sornetan**.

Les personnes intéressées à suivre ce cours peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale au 032 484 94 70 ou par courriel à [admin@petit-val.ch](mailto:admin@petit-val.ch) jusqu'au 30 mars 2026.

Ce cours est principalement destiné aux personnes dès l'âge de 10 ans, qui n'ont pas encore suivi de cours BLS-AED. Les personnes qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances peuvent y participer selon les places disponibles.

Le prix du cours sera déterminé en fonction du nombre de participants.

Nous espérons vous compter nombreux et nombreuses à suivre ce cours de réanimation.

Souboz, le 25 février 2026

Conseil communal

### Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances de Pâques, l'administration communale sera fermée du 6 au 10 avril 2026.

Réouverture selon l'horaire habituel le 13 avril 2026.

Souboz, le 25 mars 2026

Conseil communal



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérante : Résidence Benevis SA, Chemin des Bosquets, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelles N°s 2223 et 2224, au lieu-dit : « Ch. des Bosquets », commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un immeuble de 26 appartements sur trois étages avec attique comprenant un parking souterrain.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone mixte HA3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 avril 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 25 mars 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

04.0302.0225 - eBau 2026-3497

### Avis de construction

Requérante : QUERIMMO Sàrl, Route de Vicques 14, 2830 Courrendlin

Auteur du projet : Bruno Fragnoli FB Sàrl, Grand-Rue 3, 2710 Tavannes

Emplacement : parcelle N° 1633, Rue du Bruye 8, 2732 Reconvilier

Projet : peinture des façades de la station selon couleur NCS 1050-G50Y ET NCS 2040-R80B

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : Zone d'activité économique AI

Publication : dès le 25 mars 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics) **jusqu'au 24 avril 2026 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 23 mars 2026

Administration des constructions

04.0302.0224 - eBau 2026-2549

### Avis de construction

Requérants : Hirschi Laurence et Wilfred, Rue de Boron 10, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : parcelle N° 1036, Rue de Boron 10, 2732 Reconvilier

Projet : remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air-eau

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : H2

Publication : dès le 25 mars 2026, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics)

reconvilier.ch/depots-publics **jusqu'au 24 avril 2026 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 23 mars 2026

Administration des constructions

### Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autres végétations, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50m en dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et de pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage de l'espace public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée, et cela aux frais du contrevenant.

Reconvilier, le 13 mars 2026

Au nom de l'administration municipale

### Travaux à la Rue de la Colline, partie ouest

Nous vous informons qu'à partir de mi-avril et jusqu'en août 2026, des travaux de remplacement des conduites d'alimentation et d'assainissement en eau auront lieu sur la Rue de la Colline, entre la Rue de la Cure et la Rue du Crêt du Facteur.

Ces travaux entraîneront des perturbations de la circulation. Une signalisation adéquate sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

L'accès aux propriétés sera normalement garanti en tout temps, sauf exceptionnellement durant la période de goudronnage. Dans ce cas, les riverains seront préalablement informés par l'entreprise Torti, responsable de la réalisation des travaux.

De brèves coupures d'eau peuvent également survenir à proximité des habitations riveraines lors de ces travaux.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre patience durant la durée de ces travaux.

Reconvilier, le 18 mars 2026

Au nom des services industriels



## Saicourt

### Informations communales

#### Fermeture du bureau municipal

Durant les fêtes de Pâques, le bureau municipal sera fermé du 1<sup>er</sup> au 8 avril 2026.

Le Fuet, le 25 mars 2026

Conseil municipal



## Tavannes

### Avis de construction

Requérant : M. Enrico Polo, Chemin de la Rochette 17, 2710 Tavannes.

Projet : installation d'un poêle à bois avec sortie du canal de fumée en toiture du bâtiment Chemin de la Rochette 17 sis sur la parcelle N° 1415 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 avril 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 18 mars 2026

Le chef des travaux publics



## Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Romain Etienne, Chemin du Haut 9a, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1556, Chemin du Haut 7 & 9, 2735 Malleray

Description du projet : remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC air-eau monobloc

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : plan de quartier « Les Côtes »

Dérogations : art. A151 al. 8 ch. 2 (RCC)

Dépôt public : **du 18 mars au 17 avril 2026 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 12 mars 2026

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérant : M. Laurent Blanchard, Haut des Planches 1, 2735 Malleray.

**Prochaine édition:  
mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026**

**Auteur du projet:** M<sup>me</sup> Elise Kaser, Rue de la Valle, 2738 Court.

**Emplacement:** parcelle N° 1793, au lieu-dit: « Haut des Planches 1 », Malleray, commune de Valbirse.

**Projet:** agrandissement du bâtiment agricole pour vaches laitières, pose de deux nouveaux silos, déplacement de la place à fumier existante, création de nouveaux chemins en groisse avec un nouvel accès à la route communale.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** agricole.

**Dérogations:** art. 80 LR, 31a OCEN, 24 LAT, 48 LAE et 21 du règlement communal d'alimentation en eau potable.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 avril 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 mars 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

## Infos communales

### Réfection de la rue des Prés

Les travaux de réfection de la partie supérieure de la rue des Prés, à Bévillard, débuteront le 7 avril. Le chantier devrait se dérouler jusqu'à la mi-août.

Le tronçon situé entre la rue du Nord et la route de Champoz présente un état de dégradation

avancé. La commune procédera donc à la réfection complète de la chaussée, ainsi qu'au remplacement des conduites et collecteurs communaux. Ce projet fait suite à la décision du Conseil général de mars 2025, qui a approuvé un crédit de CHF 850'000.-.

La commune invite les usagers à respecter la signalisation et les consignes en matière de circulation et de stationnement pendant la durée des travaux.

Les services techniques restent à disposition pour tout renseignement au 032 491 61 66.

La commune remercie la population pour sa compréhension et sa collaboration.

### Interdiction de traverser les champs

Les autorités rappellent que durant la période de pousse (avril à octobre) il est interdit de marcher sur les terres cultivables, ceci par respect pour la nature et les exploitants. Les éventuels contrevenants s'exposent à une amende.

Par ailleurs, il est rappelé que les déchets jetés à proximité des champs et les déjections canines peuvent engendrer de graves conséquences pour le bétail. Il est demandé de veiller au respect de la nature, des animaux et du travail des agriculteurs.

Bévillard, le 23 mars 2026

Commune mixte de Valbirse

## Divers

Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

### Mise au concours

**Administrateur-trice des finances du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs (10%)**

Tâches:

- Tenue de la comptabilité
- Administration des engagements financiers
- Établissement du budget annuel et du plan financier
- Bouclement annuel et établissement du compte annuel
- Suivi des débiteurs
- Paiement des créanciers

- Établissement des décomptes et statistiques
- Gestion des salaires, décomptes assurances sociales

L'administrateur-trice des finances devra connaître le modèle comptable harmonisé MCH2.

Les exigences fixées sont les suivantes:

- CFC d'employée de commerce avec quelques années d'expérience dans le domaine
- Bonnes connaissances de l'outil informatique
- Sens élevé de l'organisation, grande polyvalence et aptitude à travailler de manière indépendante et efficace

Le cahier des charges peut être consulté uniquement sur rendez-vous auprès du secrétariat du Syndicat, sur demande à [secretariat@sf-raimeux.ch](mailto:secretariat@sf-raimeux.ch).

**Entrée en fonction: de suite ou date à convenir**

Les candidat(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur postulation accompagnée d'un curriculum vitae et copie des certificats **jusqu'au 17 avril 2026 au plus tard**, à l'adresse suivante: Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs, Route Principale 12a, 2743 Eschert, avec mention « Postulation ».

Pour tous renseignements complémentaires: M. Roger Gerber, 079 351 81 28.

Eschert, le 20 mars 2026

Conseil du Syndicat de gestion forestière du Raimeux et environs

**Retrouvez  
la feuille officielle  
d'avis du district  
de Moutier  
en version  
électronique sur  
[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

## Calendrier des parutions 2026

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	16	29.04.2026	mercredi	36	31	02.09.2026	mercredi
1		31.12.2026	SUPPRIME	19	17	06.05.2026	mercredi	37	32	09.09.2026	mercredi
2		07.01.2026	SUPPRIME	20	18	13.05.2026	mercredi	38	33	16.09.2026	mercredi
3	1	14.01.2026	mercredi	21	19	20.05.2026	mercredi	39	34	23.09.2026	mercredi
4	2	21.01.2026	mercredi	22	20	28.05.2026	JEUDI	40	35	30.09.2026	mercredi
5	3	28.01.2026	mercredi	23	21	03.06.2026	mercredi	41	36	07.10.2026	mercredi
6	4	04.02.2026	mercredi	24	22	10.06.2026	mercredi	42	37	14.10.2026	mercredi
7	5	11.02.2026	mercredi	25	23	17.06.2026	mercredi	43	38	21.10.2026	mercredi
8	6	18.02.2026	mercredi	26	24	24.06.2026	mercredi	44	39	28.10.2026	mercredi
9	7	25.02.2026	mercredi	27	25	01.07.2026	mercredi	45	40	04.11.2026	mercredi
10	8	04.03.2026	mercredi	28	26	08.07.2026	mercredi	46	41	11.11.2026	mercredi
11	9	11.03.2026	mercredi	29	27	15.07.2026	mercredi	47	42	18.11.2026	mercredi
12	10	18.03.2026	mercredi	30		22.07.2026	SUPPRIME	48	43	25.11.2026	mercredi
13	11	25.03.2026	mercredi	31		29.07.2026	SUPPRIME	49	44	02.12.2026	mercredi
14	12	01.04.2026	mercredi	32		05.08.2026	SUPPRIME	50	45	09.12.2026	mercredi
15	13	09.04.2026	JEUDI	33	28	12.08.2026	mercredi	51	46	16.12.2026	mercredi
16	14	15.04.2026	mercredi	34	29	19.08.2026	mercredi	52	47	23.12.2026	mercredi
17	15	22.04.2026	mercredi	35	30	26.08.2026	mercredi			30.12.2026	SUPPRIME